(6

MÉMOIRE

POUR la demoiselle LE GUAY D'OLIVA; fille mineure, émancipée d'âge, accusée;

CONTRE M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL, accusateur;

EN présence de M. LE CARDINAL-PRINCE DE ROHAN, de la dame DE LA MOTTE-VALOIS, du sieur DE CAGLIOSTRO, & autres; tous co-accusés.



Il s'est répandu, au sujet de ce mémoire, des bruits aussi absurdes, que destitués de fondement, & qui ont percé jusques dans les maisons les plus respectables. On a diffamé la demoiselle d'Oliva : il falloit encore calomnier sa défense. Il n'en a été donné, ni fait, ni même imaginé d'autre que celle-ci.



MÉMOIRE

POUR la demoiselle LE GUAY D'OLIVA, fille majeure émancipée d'âge, accusée;

CONTRE M. le PROCUREUR-GÉNÉRAL, *Accusateur;*

En présence de M. le Cardinal-Prince DE ROHAN, *de la Dame* DE LA MOTTE-VALOIS; *du sieur de* CAGLIOSTRO, *& autres; tous accusés.*

QUEL est donc le fait qu'on me reproche, & dont les loix viennent aujourd'hui me demander compte, quand l'autorité trompée m'en a déja si sévérement punie? est-ce une imprudence? est-ce une faute? est-ce un délit?

Si j'en jugeois par la situation où je me trouve; par les maux qu'on me fait souffrir; infortunée que je suis! arrêtée d'abord, en vertu d'un ordre supérieur; traînée, renfermée dans une prison d'état; interrogée par la voix ministérielle; puis, frappée par la main de la justice; interrogée de nouveau, par l'organe des loix; devenue accusée dans un pro-

cès réglé à l'extraordinaire, où il me faut lutter contre le plus imposant des accusateurs, contre des co-accusés instruits & puissans, contre des témoins ennemis ou peu fideles, moi femme, moi jeune, foible, ignorante & timide, sans connoissance des formes, sans expérience des matieres juridiques; &, ce qui, certes, est plus terrible encore, sans avoir sous les yeux, ni ce que des hommes pervers auront pu dire à ma charge, ni ce que moi-même j'aurai proposé pour ma défense; infortunée que je suis! j'ai donc commis un grand crime! j'ai donc offensé tout à la fois, & la majesté du trône, & la société entiere, par un de ces attentats qui appellent le glaive de la puissance publique, sur la tête du coupable!

Si j'en juge, au contraire, par le fait que je me suis vue forcée de déclarer à la justice, comme à l'autorité; par ce fait qui est le seul où je puisse être personnellement impliquée; si j'en juge par la nature & les circonstances de ce fait, par mes intentions, par mes motifs, par mon cœur que j'interroge, à présent que tant de malheurs accumulés sur moi, ont écarté loin de lui toutes les illusions de mon âge, il me répond, également exempt de crainte & de remords, que je ne suis point coupable; que j'en ai la preuve; que cette preuve ne pourra que se fortifier, qu'acquérir plus d'évidence & d'énergie, par l'instruction même du procès qui m'a d'abord causé tant d'effroi; enfin, puisqu'il faut le dire, que si j'ai commis une imprudence, même une faute, je l'ai déja trop expiée, par six mois de la plus dure captivité; par les larmes de sang, que cette faute, si c'en est une, ne cesse encore de me faire répandre; que je suis vraiment digne de la pitié de toute ame sensible qui a connu l'infortune, & appris à la plaindre.

Eh ! loin que je fois coupable d'un délit, même d'une faute, même d'une fimple imprudence ; fi c'étoit mon innocence même, qui fervît à déceler les coupables ! Si c'étoit moi que la providence eût deftinée à les démafquer, à les confondre, à les livrer aux vengeances légales, comme elle a permis fans doute, dans l'ordre de fes impénétrables desfeins, que je fuffe l'aveugle inftrument de leurs criminelles intrigues ! fi c'étoit dans mes foibles mains, que l'Eternel, qui juge tout avant que l'homme ait rien apperçu, remît en cet inftant le fil qui doit diriger les magiftrats, dans les routes tortueufes de cet inextricable dédale, où le crime s'eft renfermé, pour fe dérober à leurs yeux !

Je vous le demande, à vous, hommes du monde, qui que vous foyez, qui m'allez lire, non par intérêt pour moi, mais par une vaine curiofité du moment ; & bien plus, peut-être, pour chercher des prétextes de me flétrir, que pour trouver des raifons de me juger ; je vous le demande : quel feroit, fur la terre, le tribunal où je n'obtinffe pas, dans ma mifere, toutes les réparations, tous les dédommagemens dûs au citoyen opprimé ?

SELON M. le cardinal de Rohan, la dame de la Motte, pour rejeter fur lui une infâme efcroquerie, dont elle étoit coupable & s'appliquoit le profit, a fauffement fuppofé, par le moyen d'une perfonne apoftée, lui avoir procuré une entrevue avec la reine, dans le parc de Verfailles. Et cette perfonne apoftée, que le miniftere public & M. le cardinal de Rohan lui-même accufent de s'être prêtée à une fupercherie auffi horrible, c'eft moi. La dame de la Motte a fait acheter, par M. le cardinal, aux fieurs Bohemer & Baffanges, joailliers de la cou-

ronné; un collier de diamans; 1600 mille livres; qu'elle lui a dit, & qu'il a cru être effectivement pour la reine. La dame de la Motte, après avoir également supposé, contre toute vérité, que la reine elle-même lui en avoit donné l'ordre, en lui recommandant le plus profond secret, s'est approprié le collier, l'a dépecé, l'a éparpillé; en a vendu, & fait vendre une partie, tant en France, qu'en pays étranger; & a gardé le reste pour ses parures & son usage personnel.

Faut-il en croire, au contraire, la dame de la Motte? Toutes ces assertions de M. le cardinal de Rohan sont autant de chimeres, autant de faits faux & controuvés. Elle n'a supposé aucune entrevue de M. le cardinal, avec la reine; elle n'a ni reçu, ni supposé d'ordre de la reine, pour l'acquisition du collier. M. le cardinal l'a faite en son propre nom, & pour son compte, en supposant lui-même, à l'égard des deux joailliers, un ordre de la reine, pour cette acquisition. C'est lui qui, de concert avec le sieur de Cagliostro, a disposé du collier; c'est lui qui en a fait vendre une partie, tant par la dame de la Motte elle-même, que par son mari; & s'il leur a donné des diamans, c'est à titre de bienfait, ou de récompense, & sans leur faire part de la maniere dont il en avoit acquis la propriété. Quant à moi, la dame de la Motte ne me connoît point. Elle m'a vue à peine deux fois; & ce n'a été que pour me haïr & me mépriser. Je n'étois pas une femme assez digne d'elle. Ce n'étoit pas à une femme de ma classe, qu'elle eût fait la confidence d'un crime aussi grave, encore moins m'en auroit-elle rendue complice, si elle eût eu la bassesse de le commettre.

C'est-là, si je ne me trompe, l'idée générale de

ce procès trop célebre, qui fixe, en ce moment, les regards de toute la France, de toute l'Europe.

Je n'ai jamais eu l'honneur de connoître M. le cardinal de Rohan. Je ne connois, je n'ai jamais connu, je n'ai jamais vu, ni le fieur de Caglioftro, ni la dame de Caglioftro fa femme, ni le fieur Bohemer, ni le fieur Baffanges. Je n'ai jamais vu le collier. Je n'ai jamais fu qu'il exiftât dans les mains de ces joailliers. Je n'ai jamais fu qu'il exiftât, foit en tout, foit en partie, ni dans les mains de M. le cardinal de Rohan, ni dans celles du fieur de Caglioftro, ni dans celles des fieur & dame de la Motte.

De tous les accufés, je n'ai jamais connu que les fieur & dame de la Motte, qui ne m'ont dit aucune des circonftances de leur intrigue, qui ne m'ont parlé, ni des délits que leur reproche M. le cardinal de Rohan, ni de ceux qu'ils lui reprochent à lui-même.

Ce font autant de faits avoués, & conftans au procès.

Comment donc arrive-t-il que j'y fois partie, que j'y paroiffe en qualité d'accufée ?

C'eft que, par un hafard funefte que je déplorerai jufqu'à la fin de mes jours, les fieurs & dame de la Motte, en cherchant dans cette grande capitale, parmi le million d'habitans dont elle eft compofée, un être crédule & docile, fans crédit, fans protection, fans appui, qu'ils puffent affervir à leurs paffions, fans qu'il s'en apperçût, & qui pût, fans le favoir, exécuter leur complot, ont enfin trouvé cet être dans ma perfonne.

Ils ont abufé de ma jeuneffe, de mon inexpérience, de ma fimplicité. Ils m'ont impofé, par le haut rang qu'ils avoient affecté, par les prétentions plus hautes

encore qu'ils annonçoient, par les qualités dont ils s'étoient décorés, par une mission auguste dont la dame de la Motte se disoit revêtue, par des lettres qui sembloient la prouver, & dont j'ignorois la fausseté. Pouvois-je échapper à tant d'illusions réunies pour me séduire, à tant d'artifices employés pour me perdre ?

Il faut enfin s'expliquer. J'ai peu de faits à présenter à la justice ; mais ces faits sont assez importans, assez décisifs par eux-mêmes, pour n'avoir pas besoin de vains ornemens, qui peut-être ne serviroient qu'à les affoiblir, ou qu'à les rendre suspects.

Mon récit sera simple, naïf, & sans art, comme l'est mon caractere, comme l'a été ma conduite dans le rôle étrange que m'ont fait jouer mes séducteurs.

Quiconque se défend, a le droit d'exiger qu'on l'écoute sans prévention, que l'on suspende son jugement, jusqu'à ce qu'on l'ait entendu. Je ne demande pas même cela de mes lecteurs, de mes propres juges. Dans quelque disposition d'esprit qu'on lise ce mémoire, peu m'importe. Je ne desire qu'une chose : c'est qu'on le lise en effet. Et si j'obtiens seulement ce premier acte de justice, je serai pure & sans reproche, aux yeux des deux tribunaux de la loi & de l'opinion.

Je suis née à Paris, le premier septembre 1761, d'une famille peu fortunée, mais honnête.

Mon premier malheur fut de perdre trop tôt une mere tendre & vigilante, dont la présence & les soins eussent éloigné de moi les dangers inséparables d'une jeunesse abandonnée à elle-même.

Par sa bonne conduite & ses économies, ma

mere étoit parvenue à former une ſomme aſſez conſidérable, qu'elle m'avoit deſtinée. Ne voulant pas garder cette ſomme chez elle, elle l'avoit confiée à des amis, qui s'en étoient chargés, pour la reſtituer quand elle le jugeroit à propos. Ces amis devinrent, après ſa mort, des dépoſitaires infideles, ou des débiteurs de mauvaiſe foi. Je demeurois chez eux en qualité de penſionnaire. Ils s'étoient chargés de ma nourriture & de mon entretien. Je ſortis de cette maiſon, dont j'avois tant de ſujet de me plaindre. Et malgré le zele de ceux qui prenoient la défenſe de mes intérêts, je me vis fruſtrée de la majeure partie de mon patrimoine.

Il m'avoit été nommé un tuteur, par ſentence du châtelet de Paris, du 20 octobre 1783. Il fit aſſigner mes débiteurs & les pourſuivit; mais après d'aſſez longues procédures, il fut obligé de tranſiger avec eux, moyennant une ſomme de 4000 livres. Ce fut tout ce qu'il put obtenir. La tranſaction fut paſſée devant notaires à Paris, le 11 juin 1784.

Qu'on me permette au ſurplus de ne point nommer ici les perſonnes qui ont eu la bonté de protéger ma jeuneſſe. Je le dois, par reſpect pour elles, dans la poſition où je ſuis.

A l'époque dont je viens de parler, au mois de juin 1784, j'occupois un petit appartement, rue du Jour, quartier ſaint Euſtache. Je n'étois pas fort éloignée du jardin du Palais royal: j'en avois fait ma promenade ordinaire. J'y paſſois fréquemment deux ou trois heures de l'après-midi, , avec quelques femmes de ma connoiſſance, & un petit enfant d'environ quatre ans, que j'aimois, & que ſes parens me confioient volontiers. J'y allois même ſeule, avec lui, lorſque je manquois d'autre compagnie.

Un jour de l'après-midi du mois de juillet ſuivant ; j'étois aſſiſe au Palais royal. J'avois, en ce moment, pour toute ſociété, l'enfant dont je viens de parler. Je vois paſſer pluſieurs fois devant moi, un grand jeune homme, qui ſe promenoit ſeul. Il m'étoit inconnu. Il me regarde. Il me fixe. Je m'apperçois même, qu'à meſure qu'il m'approche, il rallentit ſa marche, comme pour me conſidérer plus à loiſir. Une chaiſe étoit vacante à deux ou trois pieds de diſtance de la mienne. Il vient s'y aſſeoir.

Juſqu'à cet inſtant, la vue du jeune homme, ſes promenades, ſes approches, ſes regards réitérés ſur moi, ne m'avoient fait aucune impreſſion. Mais quand il fut aſſis auſſi auprès de moi, je fus bientôt forcée de m'occuper de lui. Ses yeux ne ceſſent d'errer ſur toute ma perſonne. Il prend un air ſérieux & grave. Une curioſité inquiete & ardente paroit l'agiter. Il ſemble meſurer ma taille, & ſaiſir tour-à-tour toutes les parties de ma figure.

Je paſſe rapidement ſur ces premieres circonſtances, dont un plus long détail ſeroit inutile.

Il ſuffit de dire, que nous rencontrant ainſi pluſieurs jours de ſuite au Palais royal, il finit par m'adreſſer la parole ; & moi, j'eus tort de lui répondre.

Je ne prétends pas en effet n'avoir eu aucun tort. J'en aurai tout-à-l'heure un bien plus grand : celui de recevoir chez moi cet homme, qui a creuſé ſous mes pas l'abîme de douleur & d'infortune où je ſuis aujourd'hui précipitée.

Je venois, un ſoir, de le quitter, & de retourner au logis. Il m'avoit ſuivie, ſans que je m'en apperçuſſe. Je le vois tout-à-coup paroître dans mon appartement. Il ſe préſente avec tous les témoignages du reſpect & de l'honnêteté, & me prie de lui permettre de *venir me voir*, & *me faire ſa cour.* Ce ſont ſes termes.

Je ne pus prendre sur moi de lui refuser cette permission ; & dès qu'elle fut obtenue, il vint très-assidument. Mais, il faut l'avouer aussi : je n'eus qu'à me louer de lui, dans ses visites. Jamais il ne s'écarta des bornes d'une liaison innocente. Seulement, il me questionnoit avec affection, sur ma fortune, sur mes espérances. Il s'intéressoit vivement, disoit-il, à mon sort. Il m'annonçoit des protections puissantes, qu'il vouloit me donner, & qui pouvoient m'être utiles. S'il me disoit quelques mots sur mes foibles attraits ; s'il lui échappoit par fois quelqu'éloge de ce qu'il appelloit *mes graces & ma beauté*, c'étoit à titre de simple compliment, & du ton de cette courtoisie d'usage, dont on nous honore sans sincérité, comme nous la recevons sans prétention.

Et l'on n'aura pas de peine à croire tout cela, je n'aurai pas d'efforts à faire pour le persuader, quand on saura qu'il étoit loin de s'occuper sérieusement d'objets aussi frivoles ; que le but de ses démarches étoit d'une toute autre importance ; enfin que ses projets sur moi, pour n'avoir aucun rapport à une intrigue galante, n'en étoient que plus odieux & plus criminels.

On est sans doute impatient de savoir quel étoit cet inconnu.

Il est temps de le nommer : c'étoit le sieur de la Motte, se qualifiant *comte de la Motte*, s'annonçant comme militaire, comme officier d'un rang distingué, comme rempli des plus hautes espérances d'avancement, comme appellé aux premieres places de son état, comme environné de protecteurs illustres, de la faveur desquels il disposoit à son gré. C'est ainsi qu'il s'étoit désigné, dès notre premiere entrevue chez moi.

Ce fut, je crois, à sa neuvieme visite, & dans les premiers jours du mois d'août, que je les vis entrer, un matin, dans mon appartement, avec un air de satisfaction & de joie que je ne lui avois pas encore apperçus.

Je dis, dans les premiers jours du mois d'août : & ceci mérite une observation. A l'instant où je fus arrêtée, & lorsque j'ai subi mes interrogatoires, mes papiers de famille étoient entre les mains de mon curateur. J'ai déclaré, que le fait dont je parle en ce moment, étoit arrivé, *soit à la fin du printemps, soit au milieu de l'été.* Mon curateur m'a depuis représenté mes papiers. J'ai vu la transaction du 11 juin 1784 ; & par les circonstances qu'elle m'a rappellées, je suis demeurée convaincue que le fait ne pouvoit s'être passé *à la fin du printemps*, & que sa véritable époque étoit *les premiers jours du mois d'août.*

Je reviens au sieur de la Motte.

Il avoit, me dit-il, les choses les plus flatteuses, les plus intéressantes à m'apprendre.

» Je sors, m'ajoute-t-il, d'une maison, où une » personne de très-grande distinction a beaucoup » parlé de vous. Je vous l'amenerai ce soir ».

J'ignore qui ce peut être, lui repliqué-je ; *car, assurément, je n'ai l'honneur de connoître aucune personne de la cour.*

Et il se retire, sans autre explication.

J'attendois le soir avec impatience. Je comptois les heures, les minutes. Je brûlois de voir cette dame *de très-grande distinction*, qu'on venoit de m'annoncer tout à la fois avec tant de réserve & tant de jactance.

Le soir arrivé, le sieur de la Motte revient. Il m'apprend ,, que je vais voir, dans un moment, la

„ perſonne dont il m'a parlé le matin. „.

Et il ſe retire encore ſans autre explication.

A peine eſt-il ſorti, qu'effectivement je vois une femme entrer dans ma chambre : elle étoit ſeule, ſans aucune ſuite. Elle m'aborde de l'air le plus honnête & le plus gracieux.

« Vous devez, madame, me dit-elle en ſouriant, » être un peu ſurpriſe de ma viſite, puiſque je ne » ſuis pas connue de vous ».

Je lui réponds que, d'après ce qu'on m'a dit, & ſuivant toutes les apparences, *cette ſurpriſe ne peut m'être qu'agréable.*

Quelle étoit cette femme, qu'avec un peu plus d'expérience j'euſſe dû prendre, dès l'abord, pour une aventuriere ? C'étoit la femme de mon prétendu protecteur, c'étoit la dame de la Motte elle-même, qui, dans ce premier moment, ſe garda bien de me le dire, comme ſon mari n'avoit pas manqué de me le cacher.

Je préſente un ſiege à la dame de la Motte : elle le place elle-même tout près du mien. Elle s'aſſied. Puis, ſe penchanr vers moi, d'un air à la fois myſtérieux & confiant, & me jettant un regard où je crois voir l'intérêt & preſque l'abandon de l'amitié, mêlés pourtant de cette dignité d'une femme d'un rang ſupérieur, qui va faire à ſa protégée une confidence importante ; elle me tient, à voix baſſe, l'étrange diſcours qu'on va lire.

L'étrange diſcours qu'on va lire ! Il faut donc que j'en rende compte ! Il faut donc que je l'écrive ! La loi le veut, & mon innocence le contraint.

C'eſt ici, c'eſt ici ſur-tout, que j'ai beſoin de rappeller toutes mes forces, de m'armer de tout mon courage, de me ſouvenir, & de faire ſouvenir à mes juges, que la défenſe eſt de droit naturel ;

que ce droit facré, la loi civile l'a confirmé; que je fuis accufée, décrétée, dans les fers. C'eft ici que commencent de la part de mes féducteurs, les profanations d'un nom augufte. A ce nom, je m'abaiffe, je me profterne. Je fens mon ame oppreffée du poids de ma douleur & de ma honte. Des larmes ameres coulent de mes yeux. Et c'eft à genoux, oui, c'eft à genoux, que je voudrois pouvoir écrire les faits dont il me refte à parler.

« Ayez confiance, *mon cher cœur*, dans ce que je » vais vous dire. Je fuis *une femme comme il faut*, » *& attachée à la cour* ».

En même-temps, la dame de la Motte tire de fa poche un porte-feuille, l'ouvre, & me montre plufieurs lettres, qu'elle me déclare lui avoir été écrites par la reine.

Mais, *madame*, lui réponds-je, *je n'entends rien à tout cela: c'eft une énigme pour moi.*

« Vous allez m'entendre, *mon cœur*. J'ai toute » la confiance de la reine; je fuis avec elle comme » les deux doigts de la main. Elle vient de m'en » donner une nouvelle preuve, en me chargeant de » trouver une perfonne qui puiffe faire quelque chofe » qu'on lui expliquera, lorfqu'il en fera temps. J'ai » jetté les yeux fur vous. Si vous voulez vous en » charger, je vous ferai préfent d'une fomme de » 15000 livres; & le cadeau que vous recevrez pour » cela de la reine, vaudra bien davantage. Je ne » peux pas me nommer à préfent, mais vous faurez » bientôt qui je fuis. Si cependant vous ne vous en » rapportez pas à ma parole, fi vous voulez prendre » des füretés pour les 15000 liv., nous irons tout- » à-l'heure chez un notaire ».

Ames honnêtes & fimples, c'eft vous que j'invoque: arrêtez-vous un moment, après la lecture de

ce discours de la plus hardie & de la plus artificieuse intrigante qui fût jamais. C'est une accusée, c'est la plus infortunée des créatures qui vous en supplie. Supposez vous à ma place : daignez réfléchir sur ce que je dûs sentir, penser, juger & croire, moi dans ma vingt-troisieme année, moi connoissant aussi peu l'intrigue que les affaires. Qu'eussiez-vous fait ? La victime étoit marquée. Mes assassins n'avoient pu faire un choix plus propre à remplir leurs sinistres projets.

Mais continuons : il faut achever ce honteux récit ; je ne l'interromprai plus que par mes pleurs.

De ce moment, je ne fus plus à moi, je fus livrée. La tête m'avoit tourné. J'aurois donné mon sang, j'aurois sacrifié ma vie pour ma souveraine. Je ne pouvois me refuser à une demande, quelle qu'elle fût, que je supposois dès-lors être faite au nom de la reine elle-même.

Je répondis simplement à la dame de la Motte, *que je serois trop flattée de pouvoir faire quelque chose qui fût agréable à la reine, pour avoir besoin d'être excitée par aucun autre intérêt.*

La dame de la Motte saisit cette réponse. Elle me dit aussi-tôt : « M. le comte de la Motte viendra » vous chercher, demain soir, avec une voiture, » & vous menera à Versailles. »

Elle sort, & me laisse enivrée de joie & d'espérance.

Le lendemain, dans l'après-midi, le sieur de la Motte ne manque pas de se rendre chez moi, avec une voiture de remise, dans laquelle nous partons pour nous rendre à Versailles.

Nous étions prêts d'arriver à la grille du château, lorsque la dame de la Motte, qui nous attendoit, se présente à nous, accompagnée de sa femme de chambre.

Elle ordonne au cocher d'arrêter. Elle nous fait descendre de voiture, & dit au sieur de la Motte : " conduisez madame chez moi ".

La dame de la Motte disparoît. Son mari me conduit, avec la femme de chambre, dans un hôtel garni, place Dauphine.

Le sieur de la Motte, après m'y avoir déposée, disparoît à son tour, & nous y laisse seules, la femme de chambre & moi.

Deux heures entieres se passent, sans que je voye revenir, ni le mari, ni la femme.

Ils reviennent enfin : la gaîté brilloit sur leurs physionomies. Ils m'annoncent " que la reine, à qui " la dame de la Motte vient d'apprendre mon " arrivée, en a ressenti le plus grand plaisir, & " desire, avec la plus vive impatience, le jour " de demain, pour voir comment la chose se sera " passée ".

Je ne pus me défendre alors d'un mouvement de curiosité. Je demandai à la dame de la Motte : " *qu'est-ce que c'est donc que cette chose que vous " voulez que je fasse* " ? Elle me répondit : " oh ! " c'est la plus petite chose du monde. Vous le " saurez ".

Ce ne fut qu'alors, que j'appris le nom & l'état de la dame de la Motte. Elle me dit qu'elle étoit la femme du *comte de la Motte*, qu'elle étoit *Valois ;* qu'à la cour, on l'appelloit *la comtesse de Valois ;* que c'étoit sous cette qualité, que lui écrivoit la reine.

Il falloit bien aussi que j'eusse une qualité. Les sieur & dame de la Motte me gratifierent, à l'instant, de celle de *baronne d'Oliva*. Ils me forcerent, malgré moi, de subir cette ridicule métamorphose, dont ma maniere d'être, infiniment

ſimple & naturelle, ne pouvoit gueres s'accommoder. Une *demoiſelle d'Oliva* ne figuroit pas décemment, à côté d'une *comteſſe de la Motte-Valois*. Et c'eſt en effet comme *baronne d'Oliva*, que, depuis ce moment, la dame de la Motte m'a toujours préſentée dans ſes ſociétés, quoique, moi perſonnellement, je n'aye jamais eu la folie d'uſurper un pareil titre.

Le reſte de la ſoirée ſe paſſa en propos indifférens. Je couchai à l'hôtel, & dans une chambre particuliere que me donnerent les ſieur & dame de la Motte.

Le lendemain, la dame de la Motte, la prétendue *comteſſe de Valois*, s'occupe de ma toilette; c'eſt elle-même qui veut m'habiller; c'eſt elle-même qui m'habille. Je fus miſe en *robe blanche* de *linon moucheté*. C'étoit, autant que je puis m'en ſouvenir, une *robe à l'enfant*, ou une *gaule*, eſpece de vêtement qu'on déſigne plus ſouvent ſous le nom de *chemiſe;* & l'on voulut que je fuſſes coiffée en *demi-bonnet*.

Je ſupplie encore ici, que l'on obſerve juſqu'à quel point ces intrigans portoient la ruſe, l'artifice & la déception, juſqu'à quel point ils avoient ſoin de me cacher les reſſorts par leſquels ils me faiſoient ainſi mouvoir à leur gré.

La dame de la Motte me remet d'abord une petite lettre, ſans ſuſcription, mais pliée à la maniere ordinaire. Elle ne me dit, ni ce que contenoit cette lettre, ni même à qui elle étoit adreſſée, ni même par qui elle étoit écrite. Jamais les ſieur & dame de la Motte ne m'ont parlé de tout cela. La dame de la Motte me dit ſeulement: « je „ vous conduirai ce ſoir dans le parc, & vous re-mettrez cette lettre *à un très-grand ſeigneur* que „ vous y rencontrerez „.

Entre onze heures & minuit, je ſors avec les ſieur & dame de la Motte. J'étois couverte d'un *mantelet blanc*, & j'avois une *thereſe* ſur la tête. Je ne ſais ſi j'avois ou non un *éventail* à la main ; je n'oſerois affirmer, ni l'un, ni l'autre. La petite lettre étoit dans ma poche.

Ils me conduiſirent au parc ; & là, je reçois une roſe, de la main de la dame de la Motte, qui me parle ainſi : " vous remettrez cette roſe, avec la ,, lettre, à la perſonne qui ſe préſentera devant ,, vous ; & vous lui direz ſeulement : *vous ſavez* ,, *ce que cela veut dire*. La reine s'y trouvera, ,, pour voir comment ſe paſſera votre entrevue. Elle ,, vous parlera. Elle eſt là. Elle ſera derriere vous. ,, Vous allez vous-même lui parler tout à l'heure ,,.

Ces derniers mots me firent une telle impreſſion, que je fus ſaiſie d'un tremblement univerſel.

Je ne pus m'empêcher de le dire aux ſieur & dame de la Motte. Je leur obſervai que j'ignorois comment il falloit parler à la reine. Je leur demandai, en balbutiant de quels termes je devois me ſervir ; s'il falloit dire, *reine*, *madame*, *ſouveraine* ou *majeſté*. Le ſieur de la Motte me répondit : ,, vous direz ,, toujours, *votre Majeſté* ,,.

Je n'ai pas beſoin, ce me ſemble, de déclarer ici, que, loin que j'aye eu l'honneur de parler à la reine, ou qu'elle m'ait fait l'honneur de me parler, je n'eus pas même celui de l'appercevoir.

Mais dans l'eſpece d'enchantement & de vertige où m'avoient jettée mes ſéducteurs, je n'en demeurai pas moins perſuadée, que je ſerois vue par la reine.

Nous marchions encore, lorſque le ſieur de la Motte rencontre un homme, auquel il dit : *ah ! vous voilà !* Ce ſont les ſeules paroles que j'aye alors entendu dire par le ſieur de la Motte, à cet homme

me, que je perdis de vue. Je ne rends compte du fait, que pour être plus exacte.

Ce que je dois seulement ajouter, c'est que, dans les dîners que j'ai faits depuis, chez les sieur & dame de la Motte, j'ai reconnu le sieur de Villette, leur ami, pour être le même individu à qui le sieur de la Motte avoit adressé ces paroles.

Je demande pardon à mes lecteurs, de tous ces petits détails. Ils seroient minutieux, peut-être, dans toute autre affaire. Ils sont ici très-importans.

La dame de la Motte me fait approcher d'une charmille. Elle m'y laisse, en me recommandant d'y rester; & va trouver ce grand *grand seigneur* auquel je devois parler, & que je n'appercevois pas encore.

J'exécute l'ordre de la dame de la Motte. Je reste en place. Le *grand seigneur* inconnu se présente devant moi. Il m'aborde, en s'inclinant, tandis que la dame de la Motte se tient à l'écart, à quelques pas de-là, & paroit observer la scene.

Je ne savois quel étoit ce *grand seigneur;* & quoi qu'en dise aujourd'hui M. le cardinal de Rohan, qui prétend que c'étoit lui-meme, je n'en sais rien encore. En un mot, dans l'homme qui se présentoit à moi, je ne vis personne que je connusse, ou que je crusse connoître.

Qu'on prenne garde d'ailleurs, que les sieur & dame de la Motte étoient trop supérieurs en intrigue, pour ne pas avoir mis tout à profit, pour ne pas avoir choisi un temps qui fût propre à cette scene qu'il falloit ensevelir dans les plus profondes ténebres. La nuit étoit sombre, pas le moindre clair de lune, & je ne pouvois bien distinguer que les personnes & les objets qui m'étoient familiers.

Il m'est impossible aussi de peindre l'état où je me trouvois. J'étois si agitée, si émue, si troublée, &

par cette étrange scene en elle-même, & par l'idée que la reine en étoit témoin, comme me l'avoient persuadé mes séducteurs; j'étois enfin si tremblante, que je ne conçois pas encore comment je pus faire seulement la moitié de ce qu'on m'avoit ordonné.

Je présente la rose au *grand seigneur* inconnu; & je lui dis, *vous savez ce que cela veut dire*, ou quelque chose d'à-peu-près semblable. Je ne puis affirmer s'il la prit, ou s'il la laissa tomber. Pour la lettre, elle resta dans ma poche; elle fut entiérement oubliée.

Dans l'instant même que je venois de parler, la dame de la Motte accourt vers nous : & dit très-bas, mais avec précipitation : *vîte*, *vîte*, *venez*. C'est du moins tout ce que je me rappelle avoir entendu.

Je me sépare de l'inconnu, & me retrouve à quelques pas plus loin, avec le sieur de la Motte; tandis que sa femme & l'inconnu partent ensemble & disparoissent.

C'est alors que je me rappelle la lettre oubliée. Je la tire de ma poche, & la remets à l'instant au sieur de la Motte. Je n'ai pas su depuis, ce que sa femme & lui peuvent en avoir fait, ni ce qu'elle est devenue.

Le sieur de la Motte me reconduit à l'hôtel garni. Nous restons à causer, en attendant le retour de la dame de la Motte.

Elle arrive sur les deux heures après minuit; je lui raconte comment j'ai oublié de donner la lettre.

Je craignois que la dame de la Motte ne me grondât fort de cet oubli. Tout au contraire, elle me témoigna le plus grand contentement; elle m'assure qu'elle sort de chez la reine. Elle m'assure » que la » reine est on ne peut pas plus enchantée de ce que je » viens de faire ».

Il étoit temps de se reposer. Je passe dans ma chambre, & je me mets au lit, dans la ferme persuasion que ma fortune est décidée, & que je n'ai rien fait que de très-innocent.

Mais les sieur & dame de la Motte avoient toujours peur, sans doute, de n'être pas encore allés assez loin. Le charme ne leur paroît pas encore assez fort, pour me convaincre. Ils imaginent entr'eux, pendant le reste de la nuit, une nouvelle manœuvre.

Ils me font, le lendemain, sur la fin de la matinée, la lecture d'une lettre qu'ils disent être de la reine. Cette lettre étoit supposée adressée à la dame de la Motte. La suscription portoit en effet l'adresse : *à madame la comtesse de Valois*. Je ne me rappelle pas tous les termes du texte; mais je suis sûre qu'il contenoit précisément ceux-ci : » je suis très-contente, ma chere comtesse, de la personne que » vous m'avez procurée. Elle s'est acquittée de son » rôle, à merveille; & je vous prie de lui dire d'être » assurée d'un sort heureux ».

Dès que cette lettre est lue, la dame de la Motte la déchire, en disant : » ce ne sont pas là de ces » choses à laisser traîner ».

J'étois au comble de la joie, je n'avois pas d'expressions assez énergiques, pour témoigner à mes deux protecteurs les sentimens de reconnoissance dont j'étois pénétrée.

Nous dinâmes ensemble; le repas fut gai; je fus ramenée le soir, à Paris, par le sieur de la Motte, dans une voiture de la cour. La dame de la Motte ne quitta pas encore Versailles.

De retour à Paris, quelques jours après, elle me fait visite, & m'engage à l'aller voir. Je le lui promets. Je n'avois garde de manquer à ma parole : j'étois trop empressée de voir l'accomplissement des pro-

messes qui m'avoient été faites, & l'exécution des engagemens personnels de la dame de la Motte envers moi.

J'allai la voir, & pendant quelque temps, je mangeai souvent chez elle & en compagnie, soit à Paris, rue neuve-saint-Gilles, soit à Charonne, où elle avoit petite maison de campagne; & dans le cours de ces premieres visites, elle me remit, en différentes fois, tant en argent, qu'en billets de caisse, une somme de 4268 livres. On en verra le détail. C'est tout ce que j'ai reçu d'elle, au lieu des 15000 livres qu'elle m'avoit promises, indépendamment des prétendus bienfaits de la reine.

Tout à la fin d'août, ou dès le commencement de septembre, je quittai mon logement de la rue du Jour, pour aller demeurer rue neuve-saint-Augustin, où j'avois un appartement depuis le premier juillet. La dame de la Motte vint m'y voir deux fois. C'est encore un détail que je donnerai tout à l'heure.

Cependant, notre liaison ne fut pas de longue durée. Après les 4268 livres données, je ne tardai pas à remarquer, chez la dame de la Motte, un grand changement dans sa maniere de me recevoir. Son accueil devint froid, son ton digne & grave; elle ne m'invitoit plus à sa table; elle ne venoit plus chez moi; je trouvois souvent sa porte fermée. Elle n'avoit plus besoin de mes complaisances, elle avoit rempli son but, elle avoit réussi. Qu'avoit-elle maintenant à faire d'une fille obscure, infortunée, dont la présence importune ne pouvoit que l'humilier, lui rappeler ses obligations & ses intrigues?

J'étois loin, assurément, de pressentir les malheurs qui devoient arriver. Je n'imaginois même pas que j'eusse été le jouet des sieur & dame de la Motte. Mais je fus rebutée, indignée de leur accueil insultant; je ne les revis plus.

Je ne veux rien dissimuler ; je veux dire tous mes torts. Les folles espérances que ces intrigans m'avoient fait concevoir d'une meilleure fortune & *d'un sort heureux*, sur-tout en mettant sous mes yeux la fausse lettre qui sembloit m'en présenter la certitude ; ces espérances, dis-je, m'avoient rendue moins circonspecte & plus facile à contracter des engagemens que je comptois être bientôt en état d'acquitter. J'avois même eu, malheureusement, la foiblesse de souscrire quelques lettres de change, au profit de quelques particuliers, qui ne m'avoient fourni que la moindre partie de la valeur portée par ces lettres. On me poursuivit avec rigueur. On obtint contre moi, par défaut, des sentences consulaires. Je fus forcée d'en appeller, d'obtenir des arrêts de défense, de prendre des lettres de rescision. Tous ces faits sont encore prouvés par les pieces que je rapporte.

Telle étoit ma position, au mois de juillet 1785.

Avec une fortune aussi modique que la mienne, au milieu de poursuites aussi vives, il ne m'étoit plus possible de rester à Paris. Je vendis mes meubles ; & j'avois d'abord résolu de me retirer à Fontainebleau, où l'on me disoit que je vivrois avec peu de dépense.

J'avois quitté, comme je l'ai dit, mon appartement de la rue du Jour ; & je demeurois alors, rue neuve-saint-Augustin. Une dame Flamand, de Bruxelles, qui habitoit la même maison, me conseille d'aller passer quelque temps dans son pays, où elle m'assure que je vivrai plus aisément encore qu'à Fontainebleau.

Ce fut ma derniere résolution. Je ne pris pas la fuite, quoique, sans doute, je sois accusée par M. le cardinal de Rohan, d'avoir quitté ma patrie, dans la crainte d'être recherchée, comme complice des

intrigues des sieur & dame de la Motte. Non, je ne pris pas la fuite. Je demandai un passeport au gouvernement. On fit, sur ma personne, les informations ordinaires en pareil cas. Le passeport me fut accordé. Je sortis publiquement de la capitale, vers la fin du mois de septembre 1785, environ six semaines après que M le cardinal de Rohan & la dame de la Motte eurent été arrêtés ; & je me rendis à Bruxelles.

J'y résidois, depuis à-peu-près trois semaines, me reposant sur le témoignage de ma conscience, ne pensant plus aux vaines promesses de la dame de la Motte.

Le 16 ou 17 octobre, au milieu de la nuit, je suis arrêtée par le sous-lieutenant de police de Bruxelles, trois échevins, un greffier, & cinq à six gardes de la ville. Je demande en vertu de quel ordre on m'arrête. Je demande à voir cet ordre, s'il existe. Je réclame ma patrie, mon souverain. C'étoient mon souverain & ma patrie qui me réclamoient eux-mêmes. Je suis traînée dans une des prisons avec autant de cruauté, que d'ignominie.

C'est, en effet, dans cette prison, que j'apprends, par un papier public, dont mon geolier me permet la lecture, que je suis arrêtée pour l'affaire qui regarde M. le Cardinal de Rohan & la dame de la Motte. Je suis plus surprise qu'effrayée, de me voir impliquée dans cette affaire du collier, dont je n'ai nulle connoissance ; & cette nouvelle apporte le calme dans mon ame. J'étois innocente. Je fus tranquille.

On me transfere, enfin, à Paris, au château de la Bastille, où je suis interrogée par le lieutenant de police. Puis, entendue comme témoin judiciaire, je suis décretée de prise de corps, sur ma de-

position, le 19 janvier 1786, & réglée à l'extraordinaire, le 17 février suivant.

VOILA mes faits.

Je les ai exposés, avec la véracité, avec la candeur, avec l'honnête fermeté qui convient à l'innocence. Je les ai consignés dans ma déposition, je les ai répétés dans tous mes interrogatoires. Je les consigne, je les répete, je les prouve, dans mes récolemens, dans mes confrontations; dans tous les actes de l'instruction du réglement à l'extraordinaire.

Et ici, je pourrois terminer ma défense. Elle est complette, elle est décisive. Je pourrois dire : mon innocence est démontrée. Qu'ai-je besoin de m'occuper plus long-temps, d'une accusation, dont une partie, celle qui regarde l'existence, l'achat & la disparition du collier, m'est absolument étrangere; & l'autre, celle qui regarde la scene nocturne du mois d'août 1784, ne me montre à la justice, que comme le jouet d'une intrigue atroce, à laquelle il est évidemment impossible que j'aie eu la moindre part?

MAIS, j'ai lu, dans ma prison, le mémoire imprimé de la dame de la Motte.

Mais, j'apprends, dans mes interrogatoires, ce que M. le cardinal de Rohan & la dame de la Motte ont dit de moi, dans les leurs.

C'est par rapport à ces deux objets, que je crois devoir encore présenter quelques développemens.

J'OUVRE le mémoire de la dame de la Motte, & j'y vois ces aveux clairs & précis :

Qu'*elle a vendu elle-même, à Paris, des par-*

celles du collier ; que *son mari en a vendu en Angleterre , des portions plus considérables.*

Que *le sieur de la Motte avoit contracté dans son corps*, dans le corps de la gendarmerie , *des dettes qui s'étoient encore accrues , par les dépenses de son mariage , & dont quelques-unes pouvoient compromettre sa liberté, d'un moment à l'autre , & lui enlever la considération publique.*

Que *les sieur & dame de la Motte s'étoient retirés à Versailles , dans un hôtel garni.*

Que *M. le cardinal de Rohan*, à qui la dame de la Motte *racontoit la douloureuse histoire de ses malheurs , lui dit, à la premiere audience qu'il lui accorda* : " si je reconnois en vous le „ vrai , le roi vous donnera des secours „.

Que *dès cette premiere audience, il en offrit, & qu'elle les accepta.*

Qu'*il a passé par les mains des sieur & dame de la Motte* pour *trois cent trente-cinq mille livres de diamans.*

Et je conclus de tous ces aveux spontanés , comme de plusieurs autres que je n'ai pas besoin de rappeller ici , je conclus , avec toute la France , avec l'Europe entiere , qui a lu le mémoire de la dame de la Motte , & qui l'a lu mieux que moi , que cet écrit, signé d'elle , est une des plus fortes pieces de conviction contre elle-même ; qu'il ne faut que le voir , pour la juger coupable.

Les sieur & dame de la Motte étoient pressés des nécessités les plus urgentes : la femme , à l'aumône ; le mari , perdu de dettes qui compromettoient sa liberté ; tous deux , douloureusement froissés entre le besoin & l'honneur. Et tout-à-coup , on les voit vendre pour plus de cent mille écus de diamans ; on les voit étaler à Paris , mais sur-

tout dans la province, un luxe insolent, un faste scandaleux, qui cause autant d'indignation que d'étonnement, & dont le mémoire de la dame de la Motte a pu seul indiquer la source & les moyens.

Voyez maintenant quelle foi vous pouvez ajouter à la dame de la Motte, voyez si elle ne se préparoit pas d'avance à la dénégation de tous les faits qui me concernent, & si cette femme trop adroite doit mériter la confiance de la loi, quand elle dit à la fin du même écrit :

„ Un fait d'une absurdité inconcevable, & tel „ que la plume se refuse pour ainsi dire à l'écrire ; „ c'est que la dame de la Motte a procuré à „ M. le cardinal de Rohan, quoi ? Une entre- „ vue avec la reine. Où ? Dans le parc de Ver- „ sailles. A quelle heure ? A minuit. Dans quel „ tems ? Au mois de juillet 1784, époque anté- „ rieure à l'affaire du collier „.

Je n'examine point, je n'ai point à examiner ce qui s'est pu passer entre M. le cardinal de Rohan & de la dame de la Motte. Je n'en sais rien, & n'en veux rien savoir. Je le répete : je n'ai jamais eu l'honneur de connoître M. le cardinal de Rohan ; & quoiqu'il en dise, il n'a, ni ne peut avoir aucun reproche à me faire ; & quoiqu'il en puisse penser, il faudra bien qu'il me réponde des suites de sa dénonciation contre moi.

Que M. le cardinal se défende aussi, comme il voudra, vis-à-vis de la dame de la Motte, sur ce que, dans le principe, il a pu croire du prétendu crédit & de l'influence supposée de cette intrigante ; qu'il explique & développe à son avantage, s'il le peut, tous ses motifs de crédibilité, par rapport à ce point important ; c'est encore ce qui ne me regarde pas.

Ce que je dois dire, c'est que si M. le cardinal de Rohan a pu être séduit par les prestiges de la dame de la Motte, lui homme de la plus haute naissance, & d'un âge mûr, lui revêtu d'une grande charge à la cour, & doué d'un esprit éclairé; à plus forte raison, j'ai pu être séduite aussi par les mêmes prestiges, moi simple plébéienne, moi dans ma première jeunesse, n'ayant aucune connoissance du monde, & par conséquent excessivement timide, crédule, & confiante. En sorte que, par une singularité bisarre, & digne d'être remarquée dans cette affaire; plus M. le cardinal de Rohan fera d'efforts pour persuader qu'il a été trompé par la dame de la Motte, mieux il démontrera lui-même qu'elle m'a trompée, & qu'il se rend coupable d'une injustice révoltante, en m'imputant d'avoir, sciemment & de concert avec la dame de la Motte, coopéré à l'intrigue dont il se plaint.

Ce que j'observe, ce que j'ai droit d'observer, c'est que la dame de la Motte veut ici nous donner le change, & que personne ne le prendra.

M. le cardinal de Rohan ne dit point que la dame de la Motte *lui a procuré une entrevue avec la reine.* Il dit précisément le contraire. Il impute à la dame de la Motte d'avoir faussement supposé cette *entrevue*, par le moyen d'une personne apostée, qui, selon lui, n'est autre que moi.

Et ce fait, il faut l'avouer, *la plume se refuse à l'écrire;* car s'il est vrai, jamais il n'y eut d'exemple d'un tel excès d'audace.

Et ce fait, il faut l'avouer encore, doit être, s'il est vrai, *d'une époque antérieure à l'affaire du collier.* Car on auroit eu besoin de jouer cette comédie infâme, pour amener *l'affaire du collier.*

Ce que je puis dire, ce que j'atteste par tout

ce qu'il y a de plus sacré, par mon amour & mon profond respect pour mes souverains ; c'est que, dans la scene du parc de Versailles, au mois d'août 1784, *époque antérieure à l'affaire du collier*, j'ignorois, comme j'ai toujours ignoré, comme j'ignore encore, quel étoit le personnage qu'on me faisoit représenter, quel étoit le personnage à qui l'on me faisoit parler. Il est impossible qu'aucun témoin dise le contraire. Il n'existe pas, il ne peut pas exister au procès la plus légere preuve du contraire.

Il n'y a point de réponse plus péremptoire à donner à l'assertion de la dame de la Motte, sur la *prétendue entrevue* de M. le cardinal de Rohan avec la reine. On voit parfaitement que cette assertion n'est qu'une précaution insidieuse, prise d'abord par la dame de la Motte, pour pouvoir nier ensuite avec plus d'assurance & d'effronterie la scene trop réelle du mois d'août 1784.

La dame de la Motte, dit-on, prétend dans ses interrogatoires, qu'elle me connoit à peine ; qu'elle ne m'a vue que deux fois ; l'une à Paris, au Palais royal, où elle ne m'a point parlé ; l'autre à Versailles, chez elle-même, où son mari m'avoit amenée, & où elle a daigné me recevoir ; que me croyant aimée de son mari, c'étoit pour elle une raison de plus de me haïr & de me mépriser ; qu'à tous égards, elle n'a pu, ni me fréquenter, ni me confier des secrets aussi importans que ceux dont il s'agit.

Je viens d'établir quatre époques distinctes, de faits qui se suivent nécessairement, & qui sont invinciblement liés les uns aux autres :

1°. Les démarches des sieur & dame de la

Motte chez moi, & les propositions qu'ils m'ont faites & que j'ai acceptées, antérieurement à mon voyage de Versailles.

2°. Mon voyage de Paris à Versailles, & mon retour de Versailles à Paris, avec le sieur de la Motte.

3°. La scene nocturne dans le parc de Versailles, avec les sieur & dame de la Motte, le sieur de Villette leur ami, & le *grand seigneur* inconnu.

4°. Les visites de la dame de la Motte chez moi, & les miennes chez elle, postérieurement à mon voyage de Versailles; & le payement qu'elle m'a fait d'une partie de la somme qu'elle m'avoit promise.

Il paroît que la dame de la Motte a pris la ferme résolution de nier deux de ces faits. Ce sont, d'un côté, ses démarches & celles de son mari chez moi, ainsi que leurs propositions, avant la scene du parc; & de l'autre la scene du parc elle-même.

Je ne suis plus inquiete de cette dénégation; & j'espere bien qu'elle ne fera illusion à personne. Les jours de la loi sont arrivés. Le moment du prestige est fini.

D'abord, j'ai pour moi ma déposition, mes interrogatoires, mon récolement, faits sous la religion du serment. J'ai de plus, les déclarations, les interrogatoires, le récolement de M. le cardinal de Rohan lui-même, qui, réunissant tous ses efforts pour m'inculper, pour faire croire que c'étoit sciemment, & à dessein de lui fasciner les yeux, que je m'étois prêtée à la scene de la nuit, dans le parc de Versailles, n'aura pas même manqué d'attester, de soutenir la vérité du fait de cette scene.

Il me semble que ces témoignages réitérés tant de fois & si solemnellement, sur le même fait, sont très-propres à détruire le témoignage isolé de la dame de Motte.

Ce témoignage seroit suspect, récusable, inadmissible, par cela seul qu'il est unique, & qu'il est contredit par d'autres. A combien plus forte raison ne doit-il pas être rejetté, quand on voit dans le mémoire imprimé de la dame de la Motte, tant d'aveux qui annoncent tout le contraire de ses assertions actuelles, tout le contraire de ce qu'elle veut faire entendre aujourd'hui.

Quelle différence, à cet égard, entre les assertions de la dame de la Motte, & mes faits réunis à ceux de M. le cardinal de Rohan lui-même, qui m'accuse & que je combats!

M. le cardinal de Rohan est arrêté à Versailles, le 15 août 1785; & c'est le 18 du même mois, c'est trois jours après, que la dame de la Motte est arrêtée à Bar-sur-Aube. Toute la capitale est dès-lors instruite de ces deux événemens; & je ne les apprends que comme le public. Dès-lors aussi, nulle communication possible, soit de la dame de la Motte avec M. le cardinal de Rohan, soit de M. le cardinal de Rohan avec moi, soit de la dame de la Motte & de M. le cardinal de Rohan, avec qui que ce soit du dehors. On sait assez de quelle maniere les prisonniers de la bastille y sont surveillés, resserrés, ensevelis, si je puis me servir de ce terme, le seul propre à peindre ma situation actuelle On sait assez que ce château terrible est un vaste désert, une prison inaccessible, au milieu de Paris & de son immense population.

Et quelle est ma conduite à moi, lorsque je vois M. le cardinal de Rohan & la dame de la Motte ainsi

arrêtés & emprisonnés ? Quel est le parti que je prends, dans ces circonstances si effrayantes pour quiconque se seroit senti coupable du moindre délit, pour quiconque auroit eu sciemment la plus légere influence sur les délits dont les deux prisonniers se trouvoient prévenus ?

Je reste tranquillement chez moi. Je reste à Paris pendant six semaines, sans m'inquiéter, ni de M. le cardinal de Rohan que je ne connoissois pas, ni de la dame de la Motte dont j'ignorois les intrigues, ni de moi-même qui devois me regarder & qui me regardois en effet comme étrangere à l'un & à l'autre, par rapport à ce qui leur étoit imputé.

C'est au bout de six semaines, que je passe dans une terre étrangere, que je pars pour Bruxelles. Et les raisons de cette émigration momentanée, je les ai dites : l'extrême embarras où je me trouvois, sur mes affaires personnelles ; mon excès de confiance dans les fastueuses promesses de la dame de la Motte ; des obligations inconsidérément contractées, par de fausses espérances d'une meilleure fortune : des lettres de change souscrites en minorité, au profit de gens qui avoient abusé de mes besoins & de ma facilité ; des sentences du consulat obtenues contre moi, & dont l'exécution pouvoit bientôt me presser, malgré mes arrêts de défense & mes lettres de rescision. J'ai les pieces justificatives, j'ai la preuve de tous ces faits.

Il ne s'agit pas ici d'une évasion clandestine. C'est avec la plus grande publicité, que je vends mes meubles, & que je sors de Paris ; &, je n'en sors, que munie de la permission, qu'assurée de la protection du gouvernement, consignées dans un passe-port obtenu sur les informations les plus exactes.

Et c'eſt trois ſemaines après ma retraite à Bruxelles, que je fus tout-à-coup arrêtée, au milieu de la nuit, gardée à vue, conduite en priſon, ramenée en France, renfermée à la baſtille, pour une affaire qui, comme je venois de le voir par les papiers publics, paroiſſoit ne regarder que M. le cardinal de Rohan & la dame de la Motte, & dans laquelle j'avois toujours compté, comme je comptois encore, que je ne pouvois entrer pour rien.

Comment donc aurois-je pu, quand même j'en aurois eu la volonté, me procurer la moindre relation, ſoit avec M. le cardinal de Rohan, ſoit avec ceux qui l'avoient approché? Et comment aurois-je eu cette volonté, quand je ne pouvois douter, que M. le cardinal de Rohan lui-même devoit néceſſairement être un de mes dénonciateurs; quand je ne pouvois douter, d'après mon premier interrogatoire, qu'il avoit le plus grand intérêt à ſoutenir, qu'il ſoutenoit fermement, que j'étois la coopératrice de l'intrigue par laquelle il prétendoit avoir été trompé; que j'avois contribué à lui tendre le piege affreux dans lequel il alleguoit qu'on l'avoit fait tomber?

Encore une fois, j'en aurois donc aſſez de mes propres déclarations judiciaires, & de celles de M. le cardinal de Rohan, pour opérer la preuve des deux faits niés par la dame de la Motte; celui de ſes démarches, de ſes ſollicitations, de ſes propoſitions chez moi, l'avant-veille de la ſcene nocturne, & celui de cette ſcene nocturne elle-même.

Et ſi cette preuve, telle qu'elle eſt aujourd'hui, paroiſſoit n'être pas encore aſſez puiſſante, à qui donc faudroit-il s'en prendre? Aux événemens incompréhenſibles arrivés dans l'origine de cette incompréhenſible affaire.

Nous sommes arrêtées & constituées prisonnieres, la dame de la Motte & moi, tandis qu'on voit paisiblement fuir & disparoître la femme de chambre de la dame de la Motte, le sieur de Villette, intime ami de cette derniere, & le sieur de la Motte lui-même. Pourrois-je donc souffrir d'une faute qui n'est pas de mon fait, & qu'il n'étoit en mon pouvoir, ni de prévenir, ni de réparer ?

Mais qu'ai-je besoin, au surplus, que la dame de la Motte convienne ou non de sa premiere démarche, de sa premiere visite chez moi, des étranges discours qu'elle m'y a tenu, des propositions & des promesses qu'elle m'y a faites, des engagemens qu'elle y a contractés avec moi ? Que m'importe tout cela, que m'importe la preuve de tous ces faits ? N'ai-je pas la preuve acquise de tous les autres ? Et ne suffit-elle pas, pour faire prononcer dès-à-présent mon absolution ?

J'ai la preuve acquise de mon voyage de Paris à Versailles, & de mon retour de Versailles à Paris, toujours accompagnée du sieur de la Motte.

Le sieur Lenau, loueur de carrosses à Paris, est celui qui a loué aux sieur & dame de la Motte, la voiture de remise qui m'a conduite avec le sieur de la Motte, de Paris à Versailles. Son registre journal doit en faire foi. Le sieur Lenau lui-même & son cocher doivent nécessairement en déposer.

C'est dans une des voitures de la cour, que le sieur de la Motte m'a ramenée de Versailles à Paris. Les registres du bureau doivent en faire foi. Le cocher doit nécessairement en déposer.

Si la dame de la Motte, devenue plus véridique, ou maintenant forcée de l'être, prend enfin le parti d'avouer le fait de la scene nocturne & tous ses accessoires ;

soires ; tout est dit entr'elle & moi ; elle est la seule coupable, il ne s'agit plus que d'écrire sa condamnation.

Si la dame de la Motte, toujours livrée à son esprit d'intrigue, continue de nier, comme elle a fait, & la scene nocturne, & tous ses accessoires ; il faut qu'elle nous dise, il faut qu'elle nous explique clairement, par quelle autre raison elle louoit une voiture de remise qui devoit me mener de Paris à Versailles, avec son mari ; par quelle autre raison elle faisoit louer une voiture de la cour, qui devoit me ramener, avec son mari, de Versailles à Paris. Tant qu'elle gardera le silence sur ces questions, tant qu'elle n'y répondra pas d'une maniere satisfaisante, sans tergiversation & sans détour, il faut que mes faits de la scene & de ses accessoires subsistent dans toute leur force ; sur-tout quand tout concourt à démontrer la vérité des autres faits que je lui oppose ; sur-tout quand il est en effet démontré, qu'après mon voyage de Versailles, qu'après le retour de la dame de la Motte à Paris, elle m'a fait plusieurs visites ; que je lui en ai fait d'autres ; que depuis le moi d'août 1784, jusque dans le courant du mois de septembre suivant, nous n'avons presque pas cessé de nous voir ; que, durant cet intervalle, j'ai souvent mangé chez elle, tant à Paris, qu'à la campagne ; qu'elle m'a payé, en différentes fois, une somme de 4268 livres, sur les 15000 livres qu'elle m'avoit promises.

Femme vile & superbe, qui me caressiez, quand je vous servois ; qui me dédaignez, quand je vous décele, qui me haïssez, quand je vous confonds ; descendez, descendez des hauteurs de votre arbre généalogique, d'où vous bravez les loix, d'où vous en imposez à leurs ministres, d'où vous insultez

tout-à-tout à tous vos malheureux co-accusés. Je ne suis rien ; mais vous n'êtes que mon égale , quand nous sommes toutes deux aux pieds de la justice des hommes, devant laquelle tous les noms , tous les rangs , toutes les illustrations doivent disparoître , comme devant la justice éternelle. Les loix me disent de vous interroger , & vous ordonnent de me répondre.

Ecoutez & répondez-moi.

Quelques jours après votre retour de Versailles, vous venez , sur le minuit , me trouver chez moi , rue du Jour , vous & votre mari , dans une voiture de place , & vous me remettez en argent une somme de 400 livres , à compte de ce que vous m'aviez promis. Premier paiement.

Un autre jour ensuite , vous vous rendez chez moi sur le soir en voiture , seule avec votre laquais ; & vous me remettez sept louis en or , c'est-à-dire , 168 livres. Deuxieme paiement.

Un autre jour ensuite , vous venez à ma porte , toujours en voiture , avec votre laquais. Vous me faites demander. Je descends , pour vous parler dans votre voiture , où étoient deux personnes , le pere Loth , religieux minime , & un militaire , officier supérieur , que je ne désigne ni ne nomme ici , mais que je nomme & désigne dans les confrontations. Je vous demandois de l'argent pour un paiement de 400 liv. que j'avois à faire au sieur Gentil , mon tapissier , pour des meubles qu'il m'avoit fournis. Quelques jours après, le pere Loth vint me prendre , pour aller avec lui chez ce tapissier , rue des Bons-enfans. Nous nous rendons , le pere Loth & moi , chez le sieur Gentil , pour le prévenir qu'il alloit être payé ; & de-là chez vous qui payez pour moi les 400 liv. Troisieme paiement.

Un autre jour ensuite , c'est le sieur de Villette ,

votre ami, qui vient me trouver en voiture, dans mon nouvel apaprtement, rue neuve-ſaint-Auguſtin, & qui m'apporte 300 livres de votre part. Quatrieme paiement.

Un autre jour enſuite, c'eſt moi-même qui, prévenue par vous, envoye mon domeſtique chez vous, pour y recevoir 3000 livres, qui étoient tout ce que vous diſiez pouvoir me donner ſur ce qui m'avoit été promis. Et mon domeſtique reçoit de vous les 3000 livres, en trois billets de caiſſe, de 1000 livres chacun. Cinquieme & dernier paiement.

Paiement total, & tel que je l'ai précédemment annoncé : 4268 livres.

Voilà donc 4268 livres, que je prouve m'avoir été payées par la dame de la Motte, à compte des 15000 livres qu'elle m'avoit perſonnellement promiſes, dans le cas où j'exécuterois ce qu'elle avoit eu l'effronterie de m'ordonner fauſſement au nom de la reine. Peut-il y avoir une preuve plus convaincante & plus forte, & de tous les faits que je mets à la charge de la dame de la Motte, & de tous les faits qui conſtatent mon innocence ?

Ce n'eſt cependant pas tout : la dame de la Motte, qui prétend ſi arrogamment qu'une femme de ma claſſe n'étoit pas faite pour être ſa ſociété ; la dame de la Motte ne ceſſe de m'admettre dans ſa ſociété, de me préſenter à d'autres, en public comme en particulier, d'aller par-tout avec moi, de vouloir que j'aille par-tout avec elle.

Le même jour que s'eſt effectué le paiement de mon tapiſſier, la dame de la Motte me donne à dîner chez elle, avec le pere Loth & le ſieur de Villette, avec le même officier ſupérieur, qui étoit ſervi à table par ſon laquais, & que je ne nomme ni ne déſigne ici, mais que je nomme & déſigne dans les confrontations.

Deux ou trois autres fois, la dame de la Motte me donne encore à dîner à Paris, avec les mêmes personnes, & de plus un autre militaire, un chevalier de saint-Louis, que je nomme & désigne dans les confrontations.

Et même à l'un de ces dîners, se trouve un sieurs Valois, cordonnier, qui venoit, disoit-il, se faire reconnoître à la cour.

A la suite d'un de ces dîners, la dame de la Motte me mene à la comédie françoise, où l'on jouoit *le mariage de Figaro*. J'étois dans la voiture, avec la dame de la Motte, le sieur de Villette, & l'officier supérieur dont j'ai parlé.

Une autre fois encore, les sieur & dame de la Motte me donnent à dîner à Charonne, dans leur maison de campagne. Nous avions à table le même officier supérieur, le sieur de Villette, le pere Loth, & d'autres personnes dont je ne me rappelle pas les noms, si ce n'est le sieur Davesne, qu'on me dit avoir fait les portraits des sieur & dame de la Motte.

Un autre jour encore, & pour la derniere fois, les sieur & dame de la Motte me donnent à dîner dans la même maison de campagne, & avec les mêmes personnes, à l'exception du sieur Davesne; mais j'y trouve de plus, & un chevalier de Malthe, & le sieur de la Fresnaye, ancien notaire à Paris, & la dame de la Fresnaye sa femme, & une demoiselle demeurant chez eux, & les deux freres de cette demoiselle, qui sont américains, & leur précepteur, & d'autres personnes dont j'ai oublié les noms.

A la suite de ce dîner, la dame de la Motte me mene dans sa voiture, souper chez les sieur & dame de la Fresnaye, avec le même officier

supérieur, le même chevalier de Malthe, le sieur de Villette, & la demoiselle pensionnaire des sieur & dame de la Fresnaye.

Toutes les fois que la dame de la Motte vient me voir, elle est apperçue, ainsi que son domestique, quand je demeurois rue du Jour, par toutes les personnes de la maison, leurs domestiques & le portier ; & quand je suis ensuite allée demeurer rue neuve-saint-Augustin, non seulement, par toutes les personnes de ma nouvelle maison, mais aussi par tous mes voisins.

Toutes les fois que je mange avec la dame de la Motte, elle me présente à tout le monde, comme *Baronne d'Oliva* ; elle me donne cette même qualité dont elle & son mari m'avoient revêtue malgré moi, lors de mon voyage de Versailles.

C'est donc la dame de la Motte qui m'a recherchée, qui m'a voulu lier avec elle, qui m'a reçue, qui m'a fêtée dans sa maison, à la campagne, à la ville ; qui m'a menée au spectacle, & dans ses sociétés.

La dame de la Motte a donc contracté avec moi. Elle a donc rempli une partie de ses obligations à mon égard ; une foible partie sans doute, mais qui, fût-elle plus modique encore, n'en seroit pas moins le signe certain d'une convention préexistance entre nous.

Il faut donc encore qu'elle déclare nettement la cause & le principe de ces liaisons & de ce contrat.

Et si elle s'obstine à garder le silence, ou, si se déterminant à parler, elle ne donne pas des déclarations claires & satisfaisantes, que indiquent & qui prouvent une autre cause, un autre principe que ceux que j'assigne à nos liaisons, à ses

engagemens, à l'exécution qu'elle leur a donnée, il faut qu'elle soit condamnée, & que je sois absoute.

Une femme comme moi, s'écrie-t elle, ne pouvoit vous donner sa confiance; jamais je ne vous ai fait confiden e des mes secrets; jamais je ne vous eusse fait part d'un crime pareil celui dont je suis accusée.

Ah! je le crois. Ils se sont bien gardés de me le dire. Ils se sont bien gardés de me donner l'explication du rôle qu'ils me faisoient jouer. J'étois entre les mains de séducteurs trop habiles, d'intrigans trop profonds, pour qu'ils hasardassent de me faire une pareille confidence, à moi, dépourvue de connoissances & de lumieres; à moi, j'ose le dire, qu'il suffit de voir & d'entendre un moment, pour être convaincu que je suis incapable de faire un mensonge; & plus incapable encore de le soutenir, si j'avois le malheur de le faire.

Si mes séducteurs m'eussent dit le moindre mot du projet de travestissement & de profanation dont on les accuse aujourd'hui, si seulement ils me l'eussent laissé soupçonner, & que je n'en eusse pas moins cédé à leurs insinuations; ce seroit alors que j'eusse commis un attentat digne des peines les plus séveres.

Mais non, je n'aurois point cédé. Il ne m'eût fallu pour résister, ni connoissances, ni lumieres. La crainte, le respect, l'horreur du crime, auroient suffi: j'aurois frémi, j'aurois été glacée d'effroi, j'aurois fui pour jamais ces indignes profanateurs d'un nom sacré.

Non, ils ne m'ont rien dit, comme le soutient avec raison la dame de la Motte elle-même; & cette assertion, qui ne la justifie pas, qui la mon-

tre plus coupable, n'est encore qu'une nouvelle preuve de mon innocence.

Qu'on ne cesse de se rappeller le commencement, les progrès & la fin de cette intrigue inouie. Qu'on n'oublie pas la maniere insidieuse dont elle a été conduite, l'art perfide avec lequel elle a été filée, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi. D'abord, c'est le sieur la Motte seul qui se présente à mes yeux. C'est sous les dehors de la politesse & de l'affection la plus honnête, qu'il parvient à pénétrer chez moi. C'est en feignant de prendre intérêt à ma personne & à ma fortune qu'il y vient pendant neuf jours consécutifs. C'est à sa neuvieme ou dixieme visite, qu'il m'annonce celle d'une femme de *très-grande distinction*; & cette femme qu'il ne me nomme pas, c'est la sienne. Elle arrive ensuite; elle me propose de faire une chose qui sera *très-agréable à la reine*. Elle me montre, pour prouver sa mission, un portefeuille rempli de lettres qu'elle suppose lui avoir été adressées par la reine. Je cede à ce prestige déja trop puissant. Je me laisse entraîner à Versailles. La dame de la Motte porte l'audace & l'imposture jusqu'à me dire que la reine est instruite & charmée de mon arrivée. L'illusion est alors portée au dernier degré. Elle est devenue irrésistible.

De-là, l'entrevue du parc. Et qu'ai-je fait dans cette scene nocturne? Rien que d'innocent en soi. Abordée respectueusement par un homme que je ne connois pas, je lui présente une fleur qu'on m'avoit prescrit de lui donner, sans m'en dire la raison; je lui dis deux mots qu'on m'avoit dictés, & que je n'entendois pas.

Ni la fleur, ni les deux mots, n'annonçoient

l'idée d'un délit. Pour former un délit, il faut deux choses : l'intention & le fait.

Je n'ai point eu d'intention, puisque j'ignorois invinciblement celle de mes séducteurs.

J'ai dû croire, & j'ai cru n'avoir fait qu'une chose innocente, sur tout quand, le lendemain, la dame de la Motte vient me montrer & me lire une nouvelle lettre, dont j'ignorois la fausseté comme celle des précédentes, & qui contenoit les témoignages de la plus grande satisfaction.

M. le cardinal de Rohan, pour repousser l'accusation intentée contre lui, prétend que c'est lui-même qui est venu m'aborder dans le parc de Versailles ; que c'est moi qu'il a saluée respectueusement, persuadé qu'il voyoit la reine ; enfin, que c'est à lui-même que j'ai parlé.

Je pourrois me borner à lui demander d'où il le sait, qui le lui a dit, où en est la preuve ; car il ne m'apprend rien de tout cela ; mais n'importe.

Je l'ai dit, je le repete : je ne sais rien de tout ce qu'allegue M. le cardinal de Rohan. Je ne l'ai jamais su. Je n'avois jamais connu, ni vu M. le cardinal de Rohan. Jamais les sieur & dame de la Motte ne me l'ont nommé, ni personne autre, au sujet de la scene du parc ; jamais ils ne m'ont nommé M. le cardinal de Rohan, ni avant, ni après cette scene.

Qu'il accuse, s'il veut, la dame de la Motte de l'avoir trompé, de l'avoir aveuglé au point de lui faire croire que, dans cette même scene, c'étoit la reine qu'il abordoit & qui lui parloit, tandis que, selon lui, c'étoit moi que la dame de la Motte avoit apostée, pour lui faire cette indigne supercherie. Que M. le cardinal de Rohan use de tous

les

les moyens imaginables pour le persuader. J'y consens ; mais qu'il ne vienne pas m'accuser, d'avoir été le complice de la Motte. Je ne vois ici qu'une seule chose commune entre M le cardinal de Rohan & moi : c'est que, malgré l'énorme distance qui nous sépare dans l'ordre social, cette déplorable affaire est cependant, par rapport à lui, comme par rapport à moi, un grand & trop mémorable exemple du danger des liaisons.

Voilà donc tout mon crime! S'il faut que je sois punie, s'il faut que je périsse ; que toute autre que moi, se supposant à ma place, & dans les mêmes circonstances, ose au moins me dire qu'elle n'auroit pas fait ce que j'ai cru devoir faire!

Moi, que je périsse!

J'avois trois temoins précieux qu'il falloit entendre ; & je les ai perdus : j'aurois aujourd'hui trois co-accusés qu'il faudroit me confronter ; & je les ai perdus : le sieur de la Motte, la femme de chambre de la dame de la Motte & le sieur de Villette.

Le sieur de Villette : il étoit dans le parc, à minuit, à l'instant de la scene. C'étoit l'homme que le sieur de la Motte y avoit rencontré. C'étoit l'homme à qui le sieur de la Motte avoit dit : *Ah! vous voilà!* Je l'avois reconnu, lorsque, quelques jours après, je m'étois trouvée avec lui, à Paris, chez les sieur & dame de la Motte. Il étoit présent à la scene. Il avoit tout vu, tout entendu. Il étoit l'ami, l'intime confident de mes séducteurs. Il connoissoit tout. Il disparoît. Il s'éloigne, ou il se cache. Il se cache. Eh bien! On se donne la peine de parcourir un espace de près de deux cens lieues, pour m'arrêter & me ramener prisonniere, moi l'aveugle instrument de cette intrigue que je ne connoissois pas ! & le sieur Villette n'est point arrêté!

La femme de chambre de la dame de la Motte : je ne parle pas de celle qu'on dit en effet être maintenant arrêtée. Elle n'étoit au service de la dame de la Motte, que depuis l'époque de la scene. Je parle de celle qu'avoit la dame de la Motte, à cette époque. C'étoit elle qui m'avoit vue, dès le premier moment de mon arrivée à Versailles, dès avant que je fusse parvenue jusqu'à la grille du château. C'étoit elle qui, dans ce premier moment, accompagnoit sa maîtresse. C'étoit elle qui avoit vu disparoître aussitôt la dame de la Motte, qui m'avoit conduite avec le sieur de la Motte, à leur hôtel garni, place Dauphine, qui avoit vu disparoître ensuite le sieur de la Motte lui même. C'étoit elle qui m'avoit vu souper & coucher le même soir, à leur hôtel. C'étoit elle qui, le lendemain, avoit assisté, avoit aidé à ma toilette, préparée, ordonnée, dirigée par la dame de la Motte. C'étoit elle qui m'avoit vu encore passer la journée chez ses maîtres, sortir avec eux, entre onze heures & minuit. C'étoit elle enfin, qui, le lendemain de la scene nocturne, m'avoit vu encore dîner chez eux, & repartir, le soir, pour Paris, avec le sieur de la Motte. Eh bien! On se donne la peine de parcourir un espace de près de deux cens lieues, pour m'arrêter & me ramener prisonniere! Et cette femme de chambre n'est point arrêtée!

Le sieur de la Motte enfin : il étoit venu chez moi, neuf jours de suite, pour préparer, pour commencer l'œuvre de la séduction projettée entre sa femme & lui. Il m'avoit amené sa femme, beaucoup plus adroite que lui, pour l'exécution d'un pareil projet. Il m'avoit menée de Paris à Versailles, & ramenée de Versailles à Paris. Il avoit tout vu, tout entendu, pendant mon séjour à Versailles. Que dis-je? Il avoit tout fait, avec sa femme, ou elle

avoit tout fait de concert avec lui. C'étoit avec elle qui m'avoit menée au parc. C'étoit avec elle qu'il observoit la scene. C'étoit avec avec lui que j'en étois revenue. C'étoit à lui, qu'en revenant, j'avois remis cette lettre mystérieuse que mon trouble m'avoit fait oublier dans ma poche. Le sieur de la Motte est avec sa femme, dans leur maison de Bar-sur-Aube, lorsqu'on y vient arrêter la dame de la Motte. Les inspecteurs de police y arrivent sur les huit à neuf heures du matin. C'est en présence du sieur de la Motte, c'est dans son propre appartement, comme dans celui de la dame de la Motte, qu'ils visitent, prennent & saisissent les papiers. Ils voyent le sieur de la Motte, conduire sa femme à la voiture Le sieur de la Motte, qui sait, comme sa femme, les causes secrettes de cet enlevement, prend bientôt la fuite. Tous ces faits sont avoués par la dame de la Motte elle-même, dans son mémoire imprimé. Eh bien! on parcourt un espace de deux cens lieues, pour m'arrêter & me ramener prisonniere! Et le sieur de la Motte n'est point arrêté!

Quelle éclatante lumiere ces trois personnages, le sieur de la Motte, la femme de chambre, & le sieur de Villette, n'auroient-ils répandue sur tous les détails de l'affaire! Quel témoignage n'auroient-ils pas été forcés de rendre de la pureté de mes intentions & de ma conduite, de l'innocence des démarches auxquelles je m'étois prêtée! Eh bien! je veux le redire: ces trois personnages importans ne sont pas arrétés!

Et pourquoi donc ne s'est-on pas assuré de leurs personnes? Pourquoi ne sont-ils pas venus partager les rigueurs qu'on m'a fait éprouver? Pourquoi ne les a-t-on pas forcés à venir comme moi rendre un compte exact & fidele, de tout ce qu'ils avoient

fait, de tout ce qu'ils avoient vu, de tout ce qu'ils avoient entendu ? On m'aura donc enlevé mes preuves ? Et parce qu'elles ne feroient plus en mon pouvoir, je ferois donc condamnée ? Où sommes-nous, grand dieu !

A ces questions, mon sang fermente & s'allume. Mon ame s'indigne & se révolte. Je veux parler; & je suis suffoquée par mes sanglots; & je ne trouve en moi d'autre réponse, que des plaintes, des gémissemens & des larmes.....

Ce qu'on n'a point exécuté, je demande qu'on l'exécute. J'ai le droit de l'exiger. Et si, tôt ou tard, je ne vois pas les trois fugitifs paroître devant moi dans les confrontations, & que cependant je n'obtienne pas les justes réparations que je réclame, il ne me restera plus qu'à m'écrier dans l'amertume de mon cœur : O loix ! loix de mon pays ! Augustes protectrices du citoyen ! Qu'êtes-vous devenues ?

Serois-je donc réduite à croire que, dans ce siecle de lumieres, qui se vante si fort de ses hautes connoissances, quand il devroit plutôt rougir de son effroyable corruption, les hommes devenus si éclairés sur leurs droits & leurs devoirs respectifs, sont en même temps arrivés à un tel dégré de dépravation & de démence, qu'ils ne sentent plus, qu'ils ne voyent plus, que les loix ne font acception de personne, & que leur vœu, c'est le salut & la sûreté de tous.

Non, non : je ne croirai point à des systêmes impies, qui dégradent la raison publique, & flétrissent la majesté des loix.

Environnée de murs épais qui me séparent du reste des humains, enfermée dans ces hautes tours d'où je ne puis voir que ma misere, mon ame ne sent plus que sa douleur & sa consternation, je n'en attends